

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE  
N° :

COUR SUPÉRIEURE

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

Le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

**Demande conjointe au juge en chef  
pour une conférence de règlement à l'amiable  
( art. 161 C.p.c. )**

1. Nous demandons la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable afin de nous aider à trouver une solution mutuellement satisfaisante et définitive à notre litige;
2. Nous croyons à la possibilité d'une solution négociée et chaque signataire se déclare prêt à faire tous les efforts nécessaires pour y arriver;
3. Voici un sommaire des faits et des principales questions en litige : *[bien détailler s.v.p.]*

Faits : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Questions : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

4. Nous comprenons que «la conférence ne suspend pas le déroulement de l'instance » (163 al. 2 C.p.c.) et que « tout ce qui est dit ou écrit au cours de la conférence est confidentiel » (163 al.3 C.p.c.);
5. Estimez-vous que la conférence puisse être tenue en 3 heures?  oui  non
6. Les procureurs des parties participeront à la conférence, laquelle se déroulera :  
 en français  en anglais  bilingue
7. Nous prévoyons que l'audition au mérite en cette affaire aura une durée de \_\_\_\_\_ jours;

8. La valeur ici en litige est de \_\_\_\_\_ \$;
9. Si le dossier est fixé au mérite, vous devez communiquer avec le juge responsable de la Chambre des CRA afin de signaler les circonstances exceptionnelles qui justifient votre demande, ainsi que la date de procès (voir note 3) :

10. Voici quatre dates où toutes les parties sont disponibles pour la tenue d'une CRA :

1- \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ 2- \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

3- \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ 4- \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

[Pour le District de Montréal veuillez communiquer avec le Maître des rôles au 514 393-2021 poste 2 afin de connaître les dates de disponibilités.

**Pour les demandes urgentes**, veuillez indiquer les dates régulières selon les disponibilités obtenues et nous communiquerons avec vous pour proposer des dates en urgence le cas échéant. Veuillez indiquer les motifs d'urgence :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**PARTIE DEMANDERESSE**

\_\_\_\_\_  
Nom de la partie (en lettres moulées)

Me \_\_\_\_\_  
Nom du procureur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : \_\_\_\_\_

Télécopieur (ind. et numéro) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nombre de participants pour cette partie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature du procureur**

**PARTIE DÉFENDERESSE**

\_\_\_\_\_  
Nom de la partie (en lettres moulées)

Me \_\_\_\_\_  
Nom du procureur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) :

Télécopieur (ind. et numéro) :

Courriel :

Nombre de participants pour cette partie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature du procureur**

**AUTRE PARTIE :**

\_\_\_\_\_  
Nom de la partie (en lettres moulées)

Me \_\_\_\_\_  
Nom du procureur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : \_\_\_\_\_

Télécopieur (ind. et numéro) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nombre de participants pour cette partie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature du procureur**

**AUTRE PARTIE :**

\_\_\_\_\_  
Nom de la partie (en lettres moulées)

Me \_\_\_\_\_  
Nom du procureur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : \_\_\_\_\_

Télécopieur (ind. et numéro) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nombre de participants pour cette partie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature du procureur**

## INSTRUCTIONS POUR LE RETOUR DU FORMULAIRE

1. Assurez-vous que toutes les parties aient en main le même formulaire dûment complété et signé, **avant** de le retourner au Service concerné; aucune démarche de fixation d'une CRA ne sera entreprise avant la réception du formulaire complété;
2. Que vous soyez avocat ou partie non représentée, assurez-vous de fournir toutes vos coordonnées personnelles, pour être rejoints rapidement aux fins de la fixation de la CRA;
3. Afin d'assurer l'usage efficace des ressources judiciaires et l'utilisation de la conférence de règlement à l'amiable plus tôt dans le déroulement de l'instance, aucune demande de conférence de règlement à l'amiable ne sera acceptée une fois que le dossier a été fixé pour audition, sauf circonstances exceptionnelles.
4. Veuillez retourner ce formulaire par courriel ou télécopieur (ou sinon par courrier), au Service des CRA de la division appropriée :

<p>- <u>pour la division de Québec</u> :</p> <p>Cour supérieure <b>Service des conférences de règlement à l'amiable</b> Palais de justice de Québec Courriel : <a href="mailto:conferenceqc@judex.qc.ca">conferenceqc@judex.qc.ca</a> 300, boul. Jean-Lesage, bureau R-321 Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : (418) 649-3626 Télécopieur : (418) 528-9953</p>	<p>- <u>pour la division de Montréal</u> :</p> <p>Cour supérieure <b>Service des conférences de règlement à l'amiable</b> Palais de justice de Montréal Courriel : <a href="mailto:conferencemtl@judex.qc.ca">conferencemtl@judex.qc.ca</a> 1, rue Notre-Dame Est, bureau 1.150 Montréal (Québec) H2Y 1B6 Téléphone : (514)393-2021 poste 2 Télécopieur : (514) 393-4864</p>
--	--